

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-41**

Le 4 juin 2022 à 9 heures 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion de la CCAS, 4 rue des préaux à Serbonnes, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.

Convocation adressée le 27/05/2022

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX, M. me Alexandra SERDIN, Mme Eve JANOT, Mme Claire VARACHE, Benoit JOING, Christophe LE PREVOT, Mathieu VALLET

Absents représentés : A.BEDEKOVIC (pouvoir à C.GRELLET) ; Renaud de SAINT-OURS (pouvoir à C.GRELLET) ; Nicolas CHARLOT (pouvoir à Olivier MARTIN)

Absents M. Christian PIAT, M. POIDEVIN Laurent, M. Didier MAHE

Secrétaire de séance : Alexandra SERDIN

DEL2022-41 : travaux de voirie – création d'un regard grille au carrefour RD23/rue des préaux

M le maire rappelle la nécessité de réaliser des aménagements à l'intersection de la rue des préaux et de la RD 23, afin de canaliser les eaux pluviales.

M le maire communique le devis établi par l'entreprise EUROVIA (Agence d'Auxerre), comprenant : la création d'un réseau d'eau pluviale sur 25 ml rue des préaux, la pose d'une grille avaloir et la pose de caniveaux, l'ensemble chiffré à 11 160.26 € HT (13 392.31 € ttc)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du montant du devis de l'entreprise EUROVIA

AUTORISE le maire à le signer.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022 – section d'investissement – chapitre 21

Ainsi fait et délibéré à Serbonnes, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Olivier MARTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
et affichage ou notification

Nbre de Membres en exercice : 15

Présents : 9

Suffrages exprimés : 12 (dont 3 pouvoirs)

